

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 16 septembre 2021 à 20h00

Salle polyvalente de Montoly à Gland

La première séance de la législature du Conseil Intercommunal de Région de Nyon est ouverte par Mme la Présidente Amélie Cherbuin. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Gland pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

Au vu d'un problème technique avec la liste des délégués, Mme la Présidente propose de passer au point 3 avant de revenir au point 1.

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente précise que lorsque les délégués prennent la parole, ils peuvent retirer leur masque.

Elle donne la parole à M. R. Schildböck, qui lit un hommage à M. Patrick Bréchon, délégué, membre de la commission de gestion, décédé dernièrement.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Mme la Présidente transmet quelques informations : les délégués suppléants ont accès à tous les documents et peuvent assister aux séances du CI. Mais s'ils ne sont pas enregistrés en remplacement d'un délégué, ils n'ont pas le droit de vote. Le suppléant se fera assermenter à la première séance à laquelle il assiste.

Chaque délégué à droit à un nombre de suffrage dont il est porteur, le délégué absent ne peut transmettre ses suffrages qu'à son suppléant.

Les communes membres sont représentées du moment que leur délégué est présent, indépendamment du nombre de voix qu'il porte.

Il n'est pas prévu dans le règlement que le délégué suppléant remplace dans une commission.

Seules les personnes nommées par le Conseil intercommunal ou le Bureau peuvent siéger dans une commission. Le délégué absent dans une commission n'est pas remplacé, sauf si le quorum n'est pas atteint.

Au vu des difficultés à réunir les commissions pendant l'été, le Bureau a exceptionnellement validé la présence d'un suppléant dans une commission parce que le quorum n'était pas atteint.

Les rapports des commissions doivent être envoyés en format PDF sans signature au secrétariat du Conseil intercommunal.

Dès l'adoption des préavis, les rapports de commission sont postés sur le site internet, sans signature pour éviter des copies de signatures.

Les rapports signés sont à transmettre lors de la séance du CI, merci donc aux commissionnaires de venir signer les rapports en fin de séance.

Des fiches de renseignement ont été envoyées à tous les délégués à compléter et à retourner au secrétariat du CI, ces fiches sont uniquement à usage interne, les données bancaires demandées sont pour verser les jetons de présence des commissions. Les autres informations sont intégrées dans les statuts, un élément a été ajouté pour les numéros AVS, car lors d'un contrôle AVS de Région de Nyon, certains délégués ont reçu un montant suffisamment élevé pour qu'il soit soumis à l'AVS.

La Présidente s'excuse pour les retards rencontrés avec la messagerie qui a dû être reconfigurée.

Le poste de secrétaire suppléant-e est toujours à repourvoir.

Pour les débats de ce soir, la Présidente demande aux délégués de se lever, de décliner leur nom et prénom et le nom de la commune qu'ils représentent.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 37 communes sont présentes, représentant un total de 123 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

20 délégués se sont excusés.

2. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente ouvre la discussion, personne ne demande la parole.

Elle procède au vote.

L'ordre du jour est adopté par 122 oui, 0 non et 1 abstention
--

4. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

M. Widmer Raphaël, Vinzel – Devis Alexandre, Genolier – Blanchard Didier, Perroy – Luginbühl Simon, Mies – Uldry Claude, Nyon – Bovet Régina, Gland – Jenefsky Robert, Nyon – Riesen Pascal, Gland – Haldimann Didier, Perroy – Legrain Alexandre, Crassier – Ramseyer Marie-Thésrère, Chavannes-des Bois – Carezza Marco, Nyon – Walter Nicolas, Rolle – Weber Jeannette, Gland – Davoine Gilles, Gland – Dota Roberto, Chavannes-des-Bois – Pradervand Dylan, Signy-Avenex – Scapozza Leonardo, Grens – Burri Christel, Signy-Avenex.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 à Dully

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ?

M. Yves Blondel, Mont-sur-Rolle, fait remarquer qu'au « Point 1 Présences », lui-même et M. B. Hermann sont de la commune de Mont-sur-Rolle (et non Rolle).

La Présidente prend note de la remarque.

Il n'y a plus de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021, est adopté avec une remarque au point 1
par 97 oui, 0 non et 25 abstentions**

6. Préavis 01-2021 Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commission Ad'hoc à lire les conclusions du rapport.

M. Y. Blondel, Mont-sur-Rolle, présente les conclusions de la commission Adhoc qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis N° 01-2021 est adopté par 120 oui, 0 non et 2 abstentions

7. Préavis 02-2021 Compétence du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2021-2026

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commissions des finances (CoFin), M. M. Besson, Vinzel, à lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Besson présente les conclusions de la CoFin qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis N° 02-2021 est adopté par 122 oui, 0 non et 0 abstention

8. Préavis 03-2021 DISREN RC1 Coppet

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission ad'hoc (CoAH), M. J.F. Quiblier, Mont-sur-Rolle, de présenter les conclusions de son rapport.

M. J.-F. Quiblier présente les conclusions de la CoAH qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente demande ensuite au rapporteur de la Commission des Investissements (CoInv), M. V. Rochat, Nyon, de présenter les conclusions de son rapport.

M. V. Rochat, précise que ce n'est pas lui qui a rédigé ce rapport, mais Mme C. Besson, Grens, absente ce soir. Il présente les conclusions de la CoInv qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 03-2021 est adopté par 114 oui, 0 non et 1 abstention

9. Préavis 04-2021 Etat du fonds TP régional 2010-2020

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin), M. F. Costiou, La Rippe, de lire les conclusions du rapport.

M. F. Costiou, fait part des conclusions de la CoFin proposant d'adopter ce préavis avec des recommandations de la commission.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'Hoc (CoAH), Mme F. Ursenbacher, Luins, de lire les conclusions du rapport.

Mme F. Ursenbacher, présente les conclusions de la CoAH qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole au responsable du projet, M. G. Produit.

M. G. Produit remercie la commission d'avoir étudié ce préavis pendant les vacances d'été et relève le souci du détail de la commission. Quant aux recommandations qui lui sont faites, le Codir fera tout son possible pour s'y conformer.

Mme la Présidente, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 04-2021 - TP est adopté par 118 oui, 0 non et 4 abstentions
--

10. Préavis 05-2021 Accompagnement opérationnel du programme TP

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'Hoc (CoAH) de lire les conclusions du rapport.

M. D. Richard, Longirod, présente les conclusions de la CoAH qui conclut à l'acceptation de ce préavis

Mme la Présidente prie ensuite le rapporteur de la commission des Finances (CoFin) de lire les conclusions du rapport.

Mme V. Jeanrenaud, Burtigny, fait part des conclusions de la CoFin proposant d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. P.-A. Rotzetta, Le Vaud, demande à la commission des finances pour quelle raison ils ont mis la ligne « chargée en mobilité 0.0 ETP », dans le point 2 du rapport, alors qu'il y en a encore 4 projets de mobilité en cours ?

M. G. Produit répond que Région de Nyon a quelqu'un à la mobilité à 0.3 ETP qui travaille sur ces différents projets. Historiquement il y a d'autres personnes qui ont travaillé et M. Produit pense que cette ligne est superflue. Il ne peut pas donner d'autres renseignements sur ce sujet.

M. P. Esseiva, Arzier-le-Muids, demande si dans ce programme fonds TP on se préoccupe aussi de la qualité des transports publics, principalement par rapport à la loi sur les handicapés ?

M. G. Produit répond que dans le programme il y a des aménagements qui ont été réalisés dans nos communes et qui vont être accompagnés par la Région, notamment pour les rendre compatibles à ceux qui utilisent nos transports publics en étant malheureusement contraints par des soucis de mobilité comme les personnes en chaises roulantes. Ces investissements vont être prochainement soumis dans différents préavis. Dans le plan TP ces éléments seront inclus, mais seront surtout inclus en amont et comme relaté dans la presse de ce jour, on parle déjà d'un fonds TP II. On ne va pas s'arrêter après tous ces efforts. Il y a des infrastructures qui devront être adaptées et cela fera partie des décisions du CI. Dans ces 0.8 ETP il y a déjà des gens qui ont travaillé sur ces objets, et cela dépend aussi des votes des Conseil et des communes. On s'adaptera car les communes ne vont pas pouvoir faire tout de suite ces aménagements, cela dépendra aussi de leur capacité financière.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote.

Le préavis N° 05-2021 est adopté par 115 oui, 0 non et 7 abstentions

11. Communications du Codir

M. F. Mani, Président du Codir, remercie, au nom du Comité de Direction, l'Assemblée de sa confiance avec l'acceptation de ces 5 préavis.

Suite à l'assermentation du 30 juin le Codir a siégé le 1^{er} juillet 2021 afin de mettre en place le Comité de Direction. La répartition s'est faite dans une bonne ambiance, avec les répartitions suivantes :

Mme Chantal Landeiro, responsable politique de la Culture et du sport ;

Mme Christine Girod, responsable politique du Territoire ;

M. Stéphane Jayet, responsable politique du Tourisme ;

M. Pierre Wahlen, responsable politique de l'Economie ;

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication ;

M. Gérard Produit, responsable politique de la Mobilité ;

M. Bruno Dard, responsable politique de l'Environnement ;

M. Paul Ménard, responsable politique des Finances.

Vice-Présidence : Mme Chantal Landeiro, Vice-Présidente, en charge des affaires directes de Région de Nyon et M. Pierre-Alain Schmidt, 2^{ème} Vice-Président, en charge des affaires en lien avec l'Agglomération du Grand Genève.

Au sein du Grand Genève, la Région de Nyon a des délégations pour différentes assemblées, répartis comme suit : la représentation au sein du Bureau du GLCT, M. Frédéric Mani, les représentants à l'Assemblée du GLCT sont Mme Christine Girod et M. Pierre-Alain Schmidt, le représentant du groupe de travail thématique mobilité : M. Gérard Produit, le responsable groupe de travail de la transition écologique : M. Bruno Dard, la responsable du groupe de travail aménagement du territoire : Mme Christine Girod, et la délégation du Forum de l'agglomération : M. Pierre-Alain Schmidt.

M. G. Produit prend ensuite la parole pour informer les délégués qu'en quittant la salle ils pourront prendre une brochure Bilan « 10 ans de programme des transports publics » 2010-2020 qui présente les principaux résultats et enseignements par champ d'action et les contributions à venir et les besoins pour les années à venir. Le Codir souhaite poursuivre le travail décrit dans cette brochure. (Disponible sur le site : regiondenyon.ch/programme-tp).

M. G. Prduit présente une offre unique en Suisse qui est un abonnement demi-tarif CFF valable 2 mois dans toute la suisse au prix de Fr 33.—jusqu'à fin octobre 2021 (regiondenyon.ch/demi-tarif). C'est une action qui peut amener les gens à utiliser les alternatives à la voiture, soit ici le train.

M. G. Produit communique des informations sur le carnet avantages gratuit, qui offre une entrée dans plusieurs lieux à qui y va en transports publics ou à vélo. Ce carnet est disponible sur le site

internet de la Région de Nyon : regiondenyon.ch/avantages-loisirs. Les lieux sont le cinéma Capitole de Nyon, la piscine de Colovray, le zoo de la Garenne, SB Nature Parc et le Musée de l'agriculture.

M. S. Jayet prend la parole pour présenter les travaux du parking de la Givrine qui avancent bien. La phase 1 consistait au comblement et au passage sous voie. La phase 2, actuelle, est la pose du revêtement et des parcomètres, source de revenu pour la commune de St-Cergue. Viendra la phase 3 : l'infrastructures d'accueil, qui a fait l'objet d'une démarche participative (plus de 1190 personnes) avec pour titre « Inventons la Givrine de demain ».

M. S. Jayet présente les résultats **provisoires** du plan de soutien au tourisme, campagne réalisée du 1^{er} juillet au 5 août afin de financer la gratuité de la 3^{ème} nuit et des bons de restaurant de CHF 50.- Il y a eu environ 1500 bénéficiaires pour 12 000 nuitées. Environ 630 bons ont été délivrés pour 15 hébergements et 23 restaurants. Ceci pour un total de CHF 200'000.—engagés.

M. S. Jayet invite les communes à faire remonter toutes idées pour améliorer le tourisme.

M. B. Dard prend ensuite la parole et précise qu'il y a un changement de nom. En 2020, le Conseil intercommunal a voté pour un projet de 3 ans qui s'appelait PACTE qui démarrera l'année prochaine. Ce PACTE s'appellera désormais Grand Genève en transition. Le Grand Genève comprend les Chablais français, les communes françaises qui sont autour de Genève, le canton de Vaud et Région de Nyon. Ces acteurs doivent définir sur ces 3 ans une véritable politique de transition écologique pour inscrire et avoir une ferme volonté pour agir et faire de vrais projets. Du 1^{er} au 3 février 2022, les assises européennes auront lieu à Genève. Dans ce cadre-là il y aura un volet OFF qui se déroulera du 24 janvier au 27 février 2022, les communes, mais aussi les écoles, associations, etc... peuvent proposer des événements : (grand-geneve-en-transition.org). Vous pouvez vous adresser à Région de Nyon qui vous guidera sur vos projets.

Mme C. Girod prend la parole et communique des informations sur son dicastère du Territoire pour ces prochains mois. D'abord sur le programme d'agglomération, le PA 4. Ce document a fait l'objet de discussion entre les partenaires franco-valdo et genevois, ainsi que l'Office fédéral du développement. Maintenant un examen approfondi de ce PA4 va être fait jusqu'à l'été 2022. Suivront les rapports d'examen définitifs et les arrêtés du Conseil Fédéral. Dès l'été 2023 il y aura 2 débats au Conseil Fédéral, notamment sur les crédits qui seront alloués aux agglomérations. L'accord de ces prestations devraient intervenir début 2024.

Mme C. Girod parle ensuite du séminaire sur l'Aménagement du territoire qui a eu lieu le 06 septembre dernier, où a été discuté l'ambition pour un développement urbain du Grand Genève. Pour rappel, les plans climats des cantons de Genève et Vaud, fixent la neutralité carbone à 2050. Une synthèse va lister tous les objectifs politiques pour la transition écologique.

Une dernière information sur la démarche SRGZA (Stratégie régionale pour la gestion des zones d'activités), le Conseil intercommunal a validé en 2020 un préavis de CHF 220'000.- Cette démarche est en cours depuis fin 2020. La phase actuelle est l'élaboration de la stratégie au niveau de notre région. Celle-ci sera mise en consultation auprès des municipalités début 2022. Cette stratégie aura la forme d'un Plan directeur sectoriel. Dès que cet objet sera approuvé par le Conseil d'Etat, le moratoire sur les créations de nouvelles zones dans notre district sera levé (2023-2024).

M. P. Wahlen prend la parole et présente l'application Guichet mobile de la Région de Non, qui permet de créer des équipes de covoiturage, d'avoir des conseils sur la mobilité, de faire des économies pour les trajets domicile-travail avec des offres exclusives. (guichet-mobile.ch/app)

M. P. Wahlen présente le prix à l'innovation 2022, c'est un prix doté de CHF 50'000 pour une ou plusieurs activités mettant en avant le tissu économique du district. Un critère de durabilité a été introduit. Délai des candidatures : 31 octobre 2021.

Mme Ch. Landeiro présente pour la culture l'initiative originale de collaboration par 3 théâtres de notre région : le casino de Rolle, le théâtre de Grand Champ à Gland et l'Usine à gaz de Nyon qui se sont mis ensemble pour proposer 12 spectacles avec des ateliers didactiques.

Mme Ch. Landeiro propose à chaque délégué de repartir avec un sac offert par le FAR en remerciements du soutien de Région de Nyon.

12. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 06-2021 : Budget 2022 : la CoFin

Préavis 07-2021 : Indemnités 2022-2026 : sont nommés à la commission ad'hoc : M. Schildböck Rupperrt, Gland – M. Nicolas Antoine, Begnins – Mme Issumo Valérie, Marchissy – M. Gorgerat Cédric, Gingins – M. Cintas Bernard, Founex

Préavis 08-2021 : TP – Jonction autoroutière de Rolle : la CoFin + sont nommés à la commission ad'hoc : Mme Maurer Chantal, Mont-sur-Rolle – M. Carezza Marco, Nyon – M. Tschudin Jacques, Rolle – M. Farine Claude, Nyon – M. Rotzetta Pierre-Alain, Le Vaud

Préavis 09-2021 : Soutien aux activités du Casino Théâtre de Rolle pour la période 2022-2026 : sont nommés à la commission ad'hoc : M. Rémi Founou-Tschiugoua, Rolle - Mme Colomb Danielle, Tartegnin – M. Jenfsky Robert, Nyon – M. Mange Hervé, Founex – M. Blanchard Didier, Perroy

13. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente annonce les prochaines séances du Conseil Intercommunal :

- Le 15 décembre 2021
- Le 10 mars 2022
- Le 29 septembre 2022
- Le 14 décembre 2022

Le 15 décembre 2021, les nouveaux délégués sont invités à une petite séance avant la séance du Conseil, pour avoir des informations sur le fonctionnement du Conseil intercommunal et du DISREN. Une invitation sera envoyée et Mme la Présidente demande aux délégués intéressés de s'inscrire pour une question d'organisation.

Mme la Présidente passe la parole à l'assemblée pour les divers et propositions individuelles.

M. C. Farine, Nyon, rappelle que lors de la dernière législature la liste des préavis à venir était envoyée 5 jours avant la séance afin de pouvoir se concerter pour les commissions, ça n'a pas été le cas cette fois, il souhaite savoir pourquoi ?

Mme la Présidente répond que cela ne faisait pas partie des différents délais qui avaient été posés selon le règlement, mais elle en prend note pour la prochaine séance.

M. M. Girardet, Gland, relève avec satisfaction que la Présidente a insisté sur le fait que chaque sous-région soit représentée dans les diverses commissions. Il aurait fait une intervention à ce sujet si cela n'avait pas été précisé. Il se réfère à un préavis qui avait été voté au mois de juin, qui concernait spécifiquement la région de Rolle, dont la commission avait 4 représentants de la sous-région de Lac-Vignoble. Il estime que c'est une question de crédibilité pour cette assemblée que pour chaque préavis toutes les sous-régions soient représentées, c'est très important.

Mme la Présidente y veillera pour autant qu'il ait des candidats qui s'annoncent !

Plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente rappelle aux délégués qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer leur photo pour le site de Région de Nyon à l'adresse secretaire.ci@regiondenyon.ch.

Mme la Présidente clôt la séance en remerciant la commune de Gland et son personnel pour la mise à disposition de la salle et pour l'apéritif qui a dû malheureusement être annulé car, au dernier moment, il nous a été indiqué que le Pass Covid était nécessaire pour un apéritif.

Pour la prochaine séance, les délégués seront informés si le Pass covid est nécessaire pour l'apéritif.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

La séance est levée à 21 h 40

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 23 septembre 2021